



BILLET D'HUMEUR – JUIN 2024

Chers Clients, chers amis,

Quel privilège d'exprimer librement et ouvertement sa pensée, c'est précieux ...

Au moment où nous écrivons ces quelques lignes, nous ne savons pas quelle sera l'issue des prochaines élections. Besoin de changement, désespoir, agacement, tout ceci pourrait accoucher de résultats très anxiogènes pour le camp défait. Faisons un peu de politique fiction et imaginons les conséquences que pourraient avoir les résultats de ce scrutin sur votre patrimoine. Ceci est très complexe car le temps imparti pour cette élection est très court. Les courants politiques n'ont pas eu le temps de s'organiser et finalement montrent leurs limites à innover dans les idées.

Pour être impartial et factuel, deux idées fortes avancées comme faisant partie de la solution...

Le dernier rapport des comptes nous livre les chiffres suivants à mettre en perspective avec le déficit public qui s'élèvent à 3 000 Mds d'Euros et un PIB de 2 079 Mds (2022).

- *Le rétablissement de L'ISF. En lieu et place de l'IFI qui rapporte 1,50 Mds d'euros à l'état, l'ISF permettrait de rapporter 3Mds d'euros environ à l'état.*
- *La lutte contre l'immigration irrégulière coûte chaque année 2 Mds d'euros.*

En d'autres termes, des sujets stratégiquement politiques qui représentent environ entre 0,05% et 0,10% des dépenses ou des recettes ... Un esprit facétieux imaginerait bien volontiers que l'un pourrait financer l'autre ... Les sujets de fonds sont ailleurs.

Résultat : Des programmes sonnant très creux, une agitation perpétuelle, des débats inaudibles dans lesquels, reviennent comme des leitmotifs, des mots bien forts pour une démocratie tels que « purge » et « trahison ». Bref ce que le Général de Gaulle aurait appelé la Chienlit ...

*En cas de nomination d'un Premier Ministre, puis d'un Gouvernement très marqué politiquement et ce, qu'elle qu'en soit l'orientation, le regard international sur notre pays en sera changé, marqué par une défiance sur la santé économique et sociale de la France. Ceci aurait pour conséquence immédiate une montée des taux de financement auprès de la banque Centrale européenne. En clair, le secteur de **l'immobilier** serait encore plus lourdement atteint entraînant une baisse des prix très nette et un arrêt des constructions et transactions. Plus globalement, le financement des entreprises serait plus difficile et pas certain que les **TPE et PME**, très lointaines des préoccupations des pensionnaires du CAC 40, qui représentent l'immense majorité des entreprises et principaux employeurs, soient disposées à investir.*

La tendance serait davantage au repli sur soi. Jamais bon pour l'emploi et la consommation. La correction brutale du CAC 40 en témoigne avec un repli de plus de 8 % en une semaine après l'annonce des résultats des élections européennes.

Quel que soit le résultat de début juillet, la grande majorité des Français aspire, je l'espère peut-être naïvement, à un nouveau modèle économique, social et environnemental plus responsable. Mais quelles seraient les marges de manœuvre du futur gouvernement qui aura devant lui à partir de septembre (car le français est tout d'abord très attaché à ses vacances) à peine deux ans et demi pour entreprendre de profondes réformes dont les résultats ne sont pas mesurables sur une période aussi courte.

Soyons honnêtes, nous n'avions pas anticipé cette annonce politique. Cependant, il y a presque deux ans, pour les raisons que nous avons évoquées au cours de nos précédentes communications, nous avons fait le choix fort de nous affranchir des gestions opérées en sélectionnant des fonds avec une durée de vie définie et un objectif de performance ciblé.

*Pour l'ensemble des clients investis chez les assureurs **Intencial** et **Generali Patrimoine**, les performances 2023 se situent entre 8% et 14% sur l'ensemble des quatre supports. Ces supports ont vécu et ont été remplacés par l'équivalent pendant le premier semestre 2024 avec les mêmes ambitions. La tendance sur les nouveaux supports est actuellement à la baisse mais ceci n'est pas inquiétant car : L'investissement est réalisé sur un période donnée connue et acceptée entre à minima 1 an et 30 mois ; et surtout, car dans la grande majeure partie des cas, le capital est garanti à échéance.*

En complément, nous orientons votre épargne vers les fonds en euros des contrats qui offrent une garantie en capital.

*Notre partenaire **Abeille Vie** a accepté récemment notre positionnement et pour ceux d'entre vous qui possèdent un contrat de cet assureur, vous aurez accès à nos sélections sur la « l'édition 2025 ». L'assureur **CARDIF** est quant à lui plus réticent et préfère mettre en avant ses fonds. Nous restons attentifs à leurs propositions et nous ne manquerons pas de vous proposer leur offre si cela est pertinent*

*Les niveaux des loyers versés par les **SCPI** que nous avons proposées devraient se maintenir sur les 18 prochains mois. En revanche, les délais de revente sont supérieurs à 6 mois. Si vous en avez la possibilité, nous vous recommandons de conserver vos parts de SCPI, qui permettent d'obtenir un rendement immobilier net de frais et charges imbattables.*

Quelle que soit la nouvelle orientation politique, nous ne pouvons imaginer que les investissements que nous vous avons recommandés tels que la production de Bio Gaz et la production électrique issue de l'énergie solaire soient remis fondamentalement en cause. Ce sont des alternatives aux énergies fossiles qui ne peuvent plus être délaissées. Le rendement proposé sur une période de 5 à 9 ans se situe entre 7 % et 9 % ... accessible aux personnes physiques et personnes morales.

*La retraite demeure un sujet de préoccupation majeure pour les Français. **Le PER** est un dispositif que je ne vois pas être remis en cause également tant son utilisation est simple et soulage les finances publiques.*

Une belle Nouveauté dans le paysage

La mise en place d'un « Plan d'Epargne Avenir Climat », ouvert aux moins de 21 ans et qui doit servir à financer des projets bas carbone dans le cadre de la loi sur l'industrie verte, est prévue au 1er juillet, selon un décret paru dimanche au Journal officiel. L'objectif de la loi industrie verte, adoptée en octobre 2023, est de **réindustrialiser la France** tout en favorisant la décarbonation. Le gouvernement souhaite par exemple diviser par deux les délais d'implantation d'usines, et encourager le déploiement de grandes technologies de décarbonation, celles du « big five » (éolien, photovoltaïque, pompes à chaleur, batteries, hydrogène décarboné).

Selon une série de trois décrets publiés au JO ce dimanche 16 juin, la mise en œuvre de ce Plan d'Epargne Avenir Climat interviendra **le 1er juillet**. « Il ne peut être ouvert qu'un plan par personne physique » et « le montant des versements sur le Plan d'Epargne Avenir Climat est limité à 22 950 euros depuis l'ouverture du plan », est-il notamment précisé.

L'épargne mise de côté par les parents pour leurs enfants sera bloquée jusqu'à leur majorité, un mécanisme indispensable pour « financer des projets de beaucoup plus long terme dont a besoin la transition écologique », avait à l'époque indiqué Bercy. Distribué par nos partenaires en assurance vie, son rendement dépendra de leurs stratégies d'investissement. En mai 2023, le ministre de l'Économie et des finances, Bruno Le Maire, avait affirmé que la rémunération de ce nouveau produit serait supérieure à celle du Livret A, dont le taux est actuellement de 3%.

Nous vous remercions du temps que vous avez consacré à cette lecture. Est-il envisageable d'en consacrer un tout petit plus pour nous laisser une appréciation via google sur Aquis Patrimoine ? Merci par avance.

Nous vous souhaitons une période estivale reposante.

Pour information, le cabinet sera fermé du 19 Juillet inclus au 5 Août. Cependant, en cas d'urgence, vous pourrez nous joindre sur nos portables respectifs.

AQUIS PATRIMOINE à vos côtes hier, aujourd'hui et demain.

Fabien BONNEAU Marlène LEMAHIEU Philippe PENAUD Jean-Pierre WOJTASIK

